VILLE D'ISSY-LES-MOULINEAUX et VILLE DE VANVES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au projet MIXCITE de la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES consistant en la construction de deux hôtels dans l'emprise du Parc des Expositions de la Porte de Versailles

Par arrêtés du 26 mai 2021 et du 20 juillet 2021, Monsieur le Maire d'Issy-les-Moulineaux et Monsieur le Maire de Vanves ont décidé conjointement l'ouverture d'une enquête publique ayant pour objet le projet dénommé MIXCITE de la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES consistant en la construction de deux hôtels dans l'emprise du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, l'un des hôtels étant prévu au droit de la porte D dudit parc, rue du Moulin à Vanves, le second hôtel étant prévu au niveau de la porte K dudit parc, rues Ernest Renan et du Quatre Septembre à Issy-les-Moulineaux.

L'enquête publique est organisée dans le cadre de l'instruction de la première demande d'autorisation relative à ce projet, à savoir, la demande de permis de construire relative à l'hôtel situé à Vanves, déposée sur Vanves le 18 décembre 2020 et enregistrée sous le n° 92075 20 0882, conformément à ce que prévoit l'article L. 122-1-1 III du Code de l'environnement.

L'enquête sera ouverte sur le territoire de chacune des deux communes du lundi 16 août 2021 à 9 heures au vendredi 17 septembre 2021 jusqu'à 17 heures, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est situé au Centre Administratif de Vanves, situé 33 rue Antoine Fratacci à Vanves.

D'un commun accord entre les maires des deux communes concernées et suivant la faculté prévue par l'article R.123-3 III du Code de l'environnement, Monsieur le Maire de Vanves est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

- Sur le territoire de Vanves :

- Construction d'un hôtel économique d'une capacité de 304 chambres avec réaménagement des abords, sur une emprise d'environ 1 355 m² dépendant du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, après démolition d'un poste de livraison d'électricité d'ENEDIS situé à l'emplacement de la nouvelle construction.
- Outre les chambres, le bâtiment abritera un lobby d'entrée au rez-de-chaussée et un restaurant/bar en terrasse.
- La construction projetée d'une hauteur R+9, soit une hauteur maximale de 33,80 m au point le plus bas du terrain naturel, côté Parc des Expositions de la Porte de Versailles, développe une surface de plancher de 7 371m² à destination d'hébergement hôtelier.
- La construction projetée sera desservie depuis la rue du Moulin, l'aménagement d'une contreallée étant prévu pour permettre la dépose minute, taxis et bus, en dehors des flux de la

- Sur le territoire d'Issy-les-Moulineaux :

- Construction d'un hôtel économique d'une capacité comprise entre 300 et 394 chambres implanté sur une emprise de 2 842 m² environ. actuellement occupée par l'arrière du pavillon 2.1 et localisée à l'angle des rues Ernest Renan et du Quatre Septembre.
- Le bâtiment comprendra les espaces d'accueil de l'hôtel dont notamment un lobby d'entrée et un espace bar/restaurant. Des commerces et/ou espaces de services sont également envisagés en pied d'immeuble orientés vers les rues adjacentes.
- Un parvis urbain sera créé et aménagé en pied d'immeuble, le long de la façade sud du bâtiment faisant face à la rue du Quatre
- Les caractéristiques précises de cet hôtel qui donnera lieu à une demande de permis

alternatives de la hauteur de la construction ont été étudiées dans la limite de 36m même si une hauteur à 26m sera proposée suite à la concertation engagée auprès des riverains du

- La dépose des bus ainsi que les livraisons se feront à l'intérieur du Parc des Expositions, sur les terrasses logistiques situées à l'arrière du bâtiment. Une dépose taxis sera aménagée sur le parvis de l'hôtel afin que la dépose des clients puisse se faire sans gêner le fonctionnement de la voirie.

La Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES ayant décidé de réaliser volontairement une évaluation environnementale du projet MIXCITE a joint une étude d'impact à la demande de permis de construire déposée pour l'hôtel envisagé sur la Commune de Vanves. L'étude d'impact et son résumé non technique contenus dans cette demande de permis de construire figurent notamment dans le dossier d'enquête. Les avis formulés par la Ville d'Issy-les-Moulineaux, la Ville de Paris, la Ville de Vanves, l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France sur le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande de permis de construire déposée figurent également dans le dossier d'enquête.

Par une décision n° E21000026/95 en date du 10 juin 2021 de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, Madame Corinne LEROY-BUREL, Consultante environnement, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête sur support papier et sur support numérique via un poste informatique et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquêtes établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et tenus à sa disposition à cet effet avec le dossier d'enquête, dans chacun des deux lieux de l'enquête :

- au Centre Administratif de Vanves (33 rue Antoine Fratacci à Vanves), au rez-de-chaussée, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au jeudi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30, étant précisé que le dossier et le registre ne seront tenus à disposition du public qu'à compter de 9 heures le lundi 16 août 2021, le 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures, ainsi que le samedi de 9 heures à 12 heures;
- au Centre Administratif d'Issy-les-Moulineaux (47 rue du Général Leclerc à Issy-les-Moulineaux), au premier étage, à l'accueil public
- du 16 août 2021 au 29 août 2021 : les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9 heures à 17 heures, les jeudis de 9 heures à 18 heures et les samedis de 9 heures à 12 heures,
- du 30 août 2021 au 17 septembre 2021 les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 heures 30 à 18 heures, étant précisé que le dossier et le registre ne seront tenus à disposition du public que jusqu'à 17 heures le vendredi 17 septembre 2021, les jeudis de 8 heures 30 à 19 heures et les samedis de 8 heures 30 à 12 heures.

Le dossier d'enquête comportera notamment :

- la demande de permis de construire déposée sur Vanves,
- · l'étude d'impact relative au projet MIXCITE et son résumé non technique,
- l'ensemble des avis émis dans le cadre
- de construire déposée ultérieurement ne sont | de l'instruction de la demande de permis de

pas encore définitivement arrêtées. Plusieurs | construire déposée à Vanves et notamment l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France en date du 25 mars 2021,

- la réponse écrite de la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES, en sa qualité de
- responsable et maître d'ouvrage du projet, à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France en date du 25 mars 2021,
- le bilan de la concertation préalable menée du 15 mai au 14 juin 2019 sur le projet MIXCITE sous l'égide d'un garant désigné par la Commission nationale du débat public.

Le public devra se conformer aux mesures de protection sanitaire en vigueur sur les lieux d'enquête.

Outre le dossier consultable au Centre Administratif de Vanves et au Centre Administratif d'Issy-les-Moulineaux, sur support papier et sur support numérique via un poste informatique durant le temps de l'enquête publique, le public pourra à compter du 30 juillet 2021 et pendant toute la durée de l'enquête consulter le dossier sous forme dématérialisée via :

- le. site internet dédié à l'enquête publique : http://mixcite-viparis-porte-de-versailles. enquetepublique.net
- le site internet de la Commune de Vanves https://www.vanves.fr
- le site internet de la Commune d'Issy-les-Moulineaux: https://www.issy.com.

De plus, le public pourra déposer ses observations et propositions de manière électronique sur un registre électronique ouvert du lundi 16 août 2021 à 9 heures au vendredi 17 septembre 2021 à 17 heures à l'adresse suivante : mixcite-viparis-porte-deversailles@enquetepublique.net.

Enfin, le public pourra également pendant toute la durée de l'enquête adresser ses observations et propositions au siège de l'enquête publique par voie postale à Madame LEROY-BUREL, Corinne commissaire enquêteur, au Centre administratif de Vanves (adresse postale : Mairie de Vanves - CS 40001 - 92172 VANVES Cedex) en indiquant sur l'enveloppe « à l'attention du commissaire enquêteur - enquête publique sur le projet MIXCITE de la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES- Ne pas ouvrir ».

Les observations déposées sur les registres d'enquêtes tenus a disposition du public dans chacun des lieux d'enquêtes, les observations et propositions du public transmises par voie électronique, les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites recues par le commissaire enquêteur au cours des permanences seront consultables durant le temps de l'enquête publique sur le registre dématérialisé mis en place sur le site internet dédié à l'enquête publique : http://mixcite-viparis-porte-deversailles.enquetepublique.net.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public sur rendez-vous pour recevoir ses observations écrites et orales sur chacun des deux lieux de l'enquête :

- au Centre Administratif de Vanves, aux jours et heures suivants :
- le lundi 16 août 2021 de 9 heures à 12 heures - le samedi 11 septembre 2021 de 9 heures à
- le vendredi 17 septembre 2021 de 14 heures à
- au Centre Administratif d'Issy-les-Moulineaux, aux jours et heures suivants :

- le lundi 16 août 2021 de 14 heures à 17 heures -le mardi 31 août 2021 de 14 heures à 17 heures
- le vendredi 17 septembre 2021 de 9 heures à

De plus, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales lors de rendez-vous téléphoniques, aux jours et heures suivants :

- le mercredi 25 août 2021 de 9 heures
- à 12 heures
- le vendredi 3 septembre 2021 de 17 heures à 20 heures
- le mercredi 15 septembre 2021 de 9 heures à 12 heures.

Les rendez-vous pour les permanences sur les lieux d'enquête et pour les rendezvous téléphoniques sont à réserver dans les créneaux indiqués ci-dessus :

- sur le site internet dédié à l'enquête publique : http://mixcite-viparis-porte-de-versailles. enquetepublique.net

- par téléphone au 01.83.62.45.74 (secrétariat téléphonique assuré par PUBLILEGAL joignable du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures dès l'affichage de l'avis d'enquête).

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- au Centre Administratif de Vanves dans les bureaux du Service Urbanisme,
- au Centre Administratif d'Issy-les-Moulineaux dans les bureaux du Service Urbanisme.

Pendant cette même durée, le rapport et les

conclusions du commissaire enquêteur seront publiés - sur le site internet de la Mairie de Vanves :

- https://www.vanves.fr
- sur le site internet de la Mairie d'Issy-les Moulineaux: https://www.issy.com.

La personne responsable du projet est la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES domiciliée 2 place de la Porte Maillot à Paris (17^{ème} arrondissement) et représentée par Monsieur Olivier COUTIN (communication. viparis@viparis.com).

A l'issue de l'enquête publique, une décision sera prise sur la demande de permis de construire relative à la construction de l'hôtel prévu sur le territoire de la Commune de Vanves, par le Maire de Vanves.

S'agissant de la demande de permis de construire relative à l'hôtel prévu sur le territoire d'Issy-les-Moulineaux, qui fera l'objet d'un dépôt ultérieur lorsque les caractéristiques de celui-ci auront été parfaitement définies, une décision pourra être prise par le Maire d'Issy-les-Moulineaux. Dans le cadre de l'instruction de cette future demande de permis de construire. la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES produira une étude d'impact actualisée et une participation du public par voie électronique sera à organiser selon les modalités fixées à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, conformément à ce que prévoit l'article L. 122-1-1 III du Code de l'environnement.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du \$ dossier d'enquête publique et demander des 5 informations en adressant une demande par courrier à Monsieur le Maire de Vanves à l'adresse : Mairie de Vanves CS 40001 - 92172 VANVES Cedex ou par voie électronique au service urbanisme de la mairie à l'adresse : 🖁 urba@ville-vanves.fr.